

DECISION DU PRESIDENT

**PORTANT CRÉATION DE VACATIONS DANS LE CADRE DE LA SAISON CULTURELLE
À LA MÉDIATHÈQUE DE BONNEUIL-SUR-MARNE**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

VU l'arrêté du Président n° AP2022-022 du 11 juillet 2022 portant délégation de signature à Monsieur Fabien TASTET et Madame Sonia BRUNET-BARAT ;

CONSIDERANT que, dans le cadre de l'activité culturelle des médiathèques, Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) souhaite proposer des animations aux usagers de la médiathèque de Bonneuil-sur-Marne ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à des intervenants extérieurs pour l'organisation de ces diverses animations ;

CONSIDERANT qu'il convient de créer, à cet égard, deux vacations ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Deux vacations sont créées pour l'intervention d'intervenants extérieurs dans le cadre des activités culturelles organisées par la médiathèque de Bonneuil-sur-Marne, conformément au tableau ci-annexé.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	15/05/23
Accusé réception le	15/05/23
Numéro de l'acte	DC2023/458
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230406-lmc144304A-AU-1-1

ARTICLE 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 12 mai 2023.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



Signé
Fabien TASTET

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	15/05/23
Accusé réception le	15/05/23
Numéro de l'acte	DC2023/458
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230406-lmc144304A-AU-1-1

Mise en ligne le 16/05/2023

Création de vacances dans le cadre des manifestations culturelles 2023
à la médiathèque de Bonneuil-sur-Marne

Nature de la vacation	Profession du vacataire	Nombre de vacation	Nombre de services par vacation	Date et Heure	Rémunération sur la base de 70 € nette par service
Lecture musicale	Auteur - Auctrice	2	3	Jeudi 18 mai 2023 15h à 18h	210 €